



Réponse à l'appel à projets : Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés

Equipe Mobile Passerelle - Description du projet

En 2013, les conseillers sociaux de l'OPIEVOY intervenant sur le département des Yvelines ont participé à la gestion de 59 situations de troubles de santé mentale et d'insalubrité liées aux pathologies psychiques

Sommaire :

I . Constats

1. Principales problématiques observées dans les résidences
2. Principales difficultés rencontrées par le personnel de proximité
3. Questions
4. Besoin des équipes de proximité
5. Besoin des locataires
6. Besoins des acteurs de l'accompagnement social et médico-social

II . Groupe de travail santé mentale et logement constitué dans les Yvelines

1. Objectifs du groupe de travail
2. Composition du groupe de travail
3. Les intervisions

III . Appel à projet 10 000 logements accompagnés

1. Public visé
2. Partenaires
3. Contenu du projet

IV . Financements

Projet : Réponse collective adaptée aux situations complexes de personnes en souffrance psychique dans le parc de logement sociaux en partenariat entre les acteurs du logement social, du médico-social, du social et du soin sur le Sud Yvelines.

CONTEXTE :

La question du logement et de la santé mentale est travaillée depuis plus d'un an par les acteurs concernés par cette problématique dans le Sud Yvelines (78).

De nombreux acteurs des divers champs (bailleurs, sanitaire, social, médico-social...) s'impliquent dans la réflexion, la mise en commun de savoir-faire, le partage de connaissances et aussi la mise en place de solutions concrètes.

Après plus d'un an de réunions, le groupe de travail arrive à la mise en place d'outils opérationnels qui seront décrits dans cette réponse à appel à projet visant à répondre aux différents besoins repérés en matière de :

- Information/sensibilisation des acteurs du territoire
- Création d'outil d'interconnaissance et facilitateur du travail au quotidien
- Formalisation de l'engagement actif des partenaires par des conventions et une charte avec les pouvoirs publics
- Création d'une « équipe mobile passerelle » intervenant directement auprès des locataires ou accédant à un logement social
- Mobilisation de logements existants de l'OPIEVOY pour l'accès au logement

I. Constats

1. Principales problématiques observées dans les résidences :

- Détérioration du logement
- Encombrement
- Incurie
- Mauvaises odeurs sur le palier, dans les parties communes
- Présence d'insectes
- Nuisances sonores
- Dégâts des eaux
- Troubles de voisinage
- Violence
- Hébergement d'« amis peu recommandables »
- Situation de danger pour le locataire, les voisins, le personnel de proximité
- Sentiment de peur généré par le comportement des locataires en souffrance
- Stigmatisation du malade par le voisinage

2. Principales difficultés rencontrées par le personnel de proximité :

- Gestion de la crise : que faire, que dire, qui contacter ?
- Retour d'hospitalisation : comment gérer le retour au domicile après une hospitalisation ? le lien avec les services hospitaliers, que dire aux voisins ?
- Partenariat entre le social, le médico-social et le sanitaire. Le partage d'information est parfois complexe : secret médical. Certains professionnels de la santé mentale ne veulent pas intervenir si le malade n'a pas de demande.
- Isolement du locataire - sur qui prendre appui ?
- Pas d'expertise des conseillers sociaux suffisante sur cette problématique
- Risques psycho socio pour le personnel de proximité
- Situations chronophages, charge de travail conséquente

3. Questions :

- Le bailleur doit-il intervenir auprès des locataires présentant des troubles de santé mentale alors qu'il n'a pas de demande, ne pose pas de troubles de voisinage et n'est pas en dette de loyer ?
- Comment repérer, comment répondre à une demande qui le plus souvent n'est pas exprimée par la personne elle-même ?
- Comment aller vers le locataire, amorcer le lien, organiser une réponse partenariale dans l'objectif commun d'un mieux-être dans le logement ?
- Comment travailler avec l'entourage, le voisinage ?
- Comment mieux prendre en compte les symptômes liés à la maladie ou à la souffrance ?
- Qui doit intervenir auprès de ce public ?
- La sécurité du personnel de proximité est-elle assurée dans le cadre de ces interventions ?
- Comment maintenir le locataire dans les lieux dans des conditions satisfaisantes pour lui-même et son environnement ?

4. Besoins des équipes de proximité :

- Faire évoluer le regard sur la santé mentale en informant et formant les acteurs
- Augmenter les connaissances-compétences-savoir être avec ce public
- Obtenir un appui technique pour des actions en faveur des locataires en difficulté
- Etablir un partenariat local avec les acteurs de la psychiatrie
- Sécuriser les interventions
- Accompagner le retour au domicile après une hospitalisation
- Rassurer et apaiser le voisinage

5. Besoins des locataires vus par les acteurs de terrain de l'OPIEVOY :

- Amener le locataire au soin
- Aller vers les locataires qui n'ont pas de demande
- Créer ou recréer du lien entre la personne souffrante et son environnement, rechercher la personne relais qui permettra d'aller vers un suivi adapté.
- Trouver un tiers entre le bailleur et le locataire
- Envisager solutions de désinsectisation, de nettoyage et de débarrassage des logements par une société qui respecte les locataires, tient compte de leurs difficultés et propose une approche adaptée (lorsque nous ne pouvons pas nous appuyer sur le service d'hygiène de la mairie).
- Destigmatiser la souffrance psychique et ses effets visibles auprès du voisinage
- Amener à une meilleure intégration de la personne dans l'environnement et rompre l'isolement
- Retrouver une place de citoyen et d'accès aux droits (de soins physiques, soins psychiques, sociaux...)
- Trouver un interlocuteur soucieux de la souffrance du locataire, connaissant la maladie psychique, un soutien dans les difficultés rencontrées.

6. Besoins des acteurs de l'accompagnement social :

- Promouvoir des approches globales, partenariales, transversales de l'accompagnement des personnes, c'est-à-dire, articuler les interventions autour de la personne, coordonner les dispositifs existant.
- Etablir un partenariat local avec les bailleurs et les équipes de soin
- Besoin de coordination des acteurs autour des situations des personnes
- Besoin d'un interlocuteur passerelle qui mette en lien les interlocuteurs
- Faire évoluer le regard sur la santé mentale en informant et formant les acteurs
- Rassurer et apaiser le voisinage
- Développer le nombre de logements accompagnés

II. Groupe de travail santé mentale et logement constitué dans les Yvelines

1. Objectifs du groupe de travail

Le groupe de travail « Logement et Santé mentale en Sud Yvelines » a été créé à l'initiative du RPSM 78, le Réseau de Promotion pour la Santé mentale et l'AORIF78 auquel des acteurs de l'accompagnement social et médico-social comme l'association ŒUVRE FALRET ont été conviés. La recherche première était de mieux accompagner les personnes logées dans le parc de logements sociaux et de mieux loger les personnes, dans le besoin, accompagnées par les secteurs de psychiatrie et du social.

Pour cela, les acteurs du territoire ont appris à mieux se connaître, à faire part de leurs besoins respectifs et à réfléchir à des solutions déclinées en outils opérationnels qui sont les suivants :

- Création d'un guide santé mentale et logement répertoriant les acteurs du territoire, facilitant la connaissance des structures et la prise de contact pour l'accompagnement au quotidien des personnes.
- Sensibilisation du personnel de proximité aux problématiques de la santé mentale/ enquête en cours auprès des gardiens pour recenser les besoins et ainsi définir une formation au plus près de leurs besoins.
- Organisation d'un colloque sur le thème de la santé mentale et du logement pour présenter les travaux du groupe, favoriser l'échange avec l'ensemble des acteurs du territoire et impliquer les partenaires institutionnels.
- Ecriture d'une Charte de partenariat avec les partenaires institutionnels

2. La composition actuelle du groupe de travail

- L'AORIF 78,
- Du Réseau De Promotion Santé Mentale Yvelines Sud (RPSM) qui a pour but de coordonner les moyens en vue de favoriser l'insertion du public relevant de la santé mentale, notamment l'insertion par le logement,
- De représentants de bailleurs dont la Chef de Projets Action Sociale de l'Opievoy et de Conseillères Sociales de différents bailleurs,
- De l'Œuvre Falret association spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes souffrant de troubles psychiques.

3. Ce qui existe : les interventions

Ce sont des rencontres entre les médecins psychiatres du RPSM et les conseillères sociales des bailleurs.

Les psychiatres apportent un éclairage clinique sur les situations présentées par les conseillères sociales et peuvent mettre en lien avec les professionnels du soin

Les résultats observés:

- Modification de l'approche et de la prise en charge des situations par les conseillères sociales.
- Formation- professionnalisation- montée en compétence des conseillères sociales

III. Appel à projet 10 000 logements accompagnés

CONTEXTE

- Pacte d'objectifs et de moyens signé entre l'Etat et le mouvement Hlm
- Mise en place de 10 000 logements accompagnés pour faciliter l'accès au logement ordinaire et le maintien, des ménages rencontrant des difficultés particulières, sur toute la France
- Susciter des expérimentations afin de faire émerger des processus de travail reproductibles

OBJECTIFS

Des réponses innovantes comportant :

- un logement accessible économiquement et bien localisé
- une gestion locative adaptée
- un accompagnement adapté aux besoins en partenariat avec une association

FINANCEMENT

Pas d'information précise

DÉPÔT DU DOSSIER

Avant le 14 mai ou le 15 octobre 2014.

L’AFFIL souhaite favoriser une réponse inter- bailleurs et inter- associations afin de faire émerger de nouvelles approches et de soutenir l’expérimentation de celles-ci

Résumé de la réponse à appel à projet :

Public visé:

Locataires présentant des troubles de santé mentale

Partenaires:

- Œuvre Falret : association partenaire expertise sociale et médico-sociale dans le champ de la souffrance psychique
- Le RPSM : l'expert en psychiatrie
- L'AORIF 78

Contenu du projet :

- Accès : mobiliser des logements existants, dans le Sud Yvelines. L'Œuvre Falret accompagnerait vers et dans le logement en lien avec le RPSM.
- Maintien : mise en place par l'Œuvre Falret et avec le RPSM d'une équipe mobile composée de professionnels. Elle pourrait aller vers les locataires présentant des troubles de santé mentale, faire tiers.
- Analyse des pratiques des professionnels de l'action sociale de l'Opievoy par le RPSM (interview)
- Envisager des solutions de désinsectisation, de nettoyage et de débarrasage des logements encombrés ou insalubres par une société qui respecte les locataires et tient compte de leurs difficultés.
- Sensibilisation du personnel de proximité aux problématiques de la santé mentale par des actions de formation

Il existe sur le territoire Sud Yvelines une palette de réponses, de structures existantes qu'il est nécessaire de compléter afin de répondre aux besoins énoncés ci-dessus ; que ce soit pour les personnes connues par les services de soin et sociaux, et/ou pour les personnes «silencieuses» nécessitant pourtant un accompagnement.

Les réponses complémentaires à développer et pérenniser :

- Groupe de travail Logement et Santé mentale qui se réunit régulièrement tout au long de l'année comprenant bailleurs, équipes de soin, sociales et médico-sociale, du logement adapté...etc.
- La formation et la sensibilisation des équipes de proximité des bailleurs :
Les Intervisions
L'enquête auprès des gardiens pour connaître leurs besoins en formation
- Création d'outils d'interconnaissance du tissu local :
Colloque et Guide/répertoire
- Ecriture d'une Charte
- Mobilisation de logements par l'OPIEVOY
- Expérimentation d'une équipe mobile « passerelle »

ZOOM SUR L'ÉQUIPE MOBILE « PASSERELLE » :

Objectif principal : créer une passerelle entre les ménages, le bailleur, le soin et les dispositifs d'aide sociale existant sur le territoire, permettant aux personnes d'accéder au droit commun et services adaptés, notamment lorsque l'accès ou le maintien dans le logement est menacé.

Public visé :

- Les personnes locataires d'un logement social de l'OPIEVOY et d'autres bailleurs qui viendraient s'ajouter par la suite au projet, sur le territoire Sud des Yvelines.
- Les personnes accédant à un logement du parc social décrit ci-avant
- Les personnes souffrant de troubles psychiques et/ou de difficultés psycho-sociales, en précarité (action par prévention d'une souffrance psychique sous-jacente)
- Les personnes avec ou sans reconnaissance handicap
- Les personnes avec ou sans suivi médical
- Les personnes entrant dans les priorités du PDALPD (prévention des expulsions locatives et favoriser une meilleure prise en charge des publics spécifiques)

Le cadre d'intervention de l'équipe mobile :

Avant même le diagnostic, il y a la sollicitation du service d'équipe mobile.

Qui peut solliciter l'équipe mobile ?

En premier lieu, le bailleur. Mais le bailleur ne repère pas toujours les situations de difficulté localisées dans son propre parc de logements. Aussi, les autres acteurs intervenants auprès de la personne en difficulté peuvent alors venir en complément d'alerte, de signalement d'une situation, permettant d'agir également en prévention.

La composition de l'équipe mobile :

La composition de l'équipe sera inédite sur le territoire des Yvelines avec la mise à disposition et un travail commun de plusieurs champs d'activité au sein d'une même équipe : le soin, le social et médico-social, et le bailleur

Cette composition particulière par convention tripartite et son travail commun, impulsera, au-delà de l'équipe, un décroisement des prises en charges qui se poursuivront dans la durée autour de la personne.

Chaque partie prenante du projet est « garante » d'actions facilitatrices qui pourront se mettre en place, provenant de leur champ d'intervention d'origine respectif :

- Le bailleur s'engage à aider au maximum l'équipe mobile grâce à la coopération de son personnel de proximité, veilleurs au quotidien des résidents. En cas d'incurie, d'insalubrité, etc. le bailleur fera son possible pour aider à la remise en état du logement tout en s'adaptant au travail de l'équipe mobile qui pourrait se saisir de la remise en état d'un logement comme outil éducatif et participatif au près de la personne.
- Le RPSM, met à disposition un membre de son « *Equipe de liaison* » au sein de « l'équipe mobile passerelle ». Ce professionnel a déjà une connaissance de situations complexes. L'Equipe de liaison organise des interventions avec les bailleurs et autres professionnels confrontés aux problèmes de santé mentale. Son expérience et sa connaissance du secteur soin garantissent une facilitation de la mobilisation des CMP.
- L'œuvre FALRET, gère 7 structures complémentaires (emploi, évaluation, hébergement, médico-social, accompagnement social à domicile...) dans le sud des Yvelines, lieu d'intervention de « l'équipe passerelle ». Elle est spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes souffrant de troubles psychiques et psycho-sociaux. L'association garantie une connaissance de l'accompagnement des personnes et des dispositifs adaptés sur le territoire.

L'équipe sera paramédicale et sociale :

- 1 ETP (0,5+0,5) d'éducateur spécialisé,
- 0,4 ETP de psychologue mis à disposition par le RPSM78,
- 0,5 ETP de coordinateur qui assurera l'encadrement technique de l'équipe, le suivi de l'activité et son évaluation. Il aura également un rôle de coordination avec les acteurs du territoire.

Pour suivre une vingtaine de personnes en binôme par an.

Une augmentation des prises en charge sera à envisager lorsque d'autres bailleurs que l'OPIEVOY se rattacheront progressivement au projet.

Elle sera rattachée au Pôle Insertion sociale 78 de l'ŒUVRE FALRET, en partenariat très étroit avec l'OPIEVOY et le RPSM78. Le Pôle Insertion sociale 78 regroupe actuellement le SAVS Montaigne, le CHRS La Marcotte et le Foyer d'hébergement La Colline dans le Sud des Yvelines.

L'équipe mobile sera également en lien avec les équipes de soin généraux et d'accompagnement social déjà existants sur le territoire.

Des conventions seront réalisées entre chaque partenaire.

Les visites à domicile se feront en binôme.

Et l'équipe mettra en place des synthèses avec les partenaires autour de la personne.

Les missions de l'équipe mobile :

L'objectif principal de l'équipe mobile est de créer une passerelle entre les ménages, le bailleur, le soin et les dispositifs d'aide sociale existant sur le territoire, permettant aux personnes d'accéder au droit commun et services adaptés.

L'équipe mobile réalise une action complémentaire des structures et acteurs présents sur le territoire. Elle ne peut pas se substituer aux CMP, au bailleur, aux SAVS, à l'AVDL,...etc.

Les missions de l'équipe se situeront autour de plusieurs grands axes :

- Le repérage de situations complexes, le signalement, l'alerte de difficultés.

La première action est de recevoir le questionnement/l'appel de l'acteur qui interpelle l'équipe mobile et de l'évaluer. L'équipe sera également vigilante à des situations qu'elle aurait elle-même repérées dans le parc de logements.

Les alertes/demandes sont faites auprès du coordinateur de l'équipe. Aucune demande ne sera laissée sans réponse, même si l'équipe ne juge pas pertinent de faire un accompagnement plus approfondi. Un signalement qui peut ne pas s'apparenter à de la souffrance psychique ne sera pas écarté d'emblée, car l'équipe a aussi une mission de prévention.

- L'évaluation de l'alerte et de la situation

La deuxième action est la compréhension de la situation et de l'environnement du ménage avant la visite à domicile. Le dispositif n'a pas vocation à répondre à des situations d'urgence.

Les situations seront évaluées dans un premier temps par l'équipe pluridisciplinaire, notamment grâce au professionnel du soin, qui travaille régulièrement avec les CMP pour savoir si la personne est déjà suivie, aux travailleurs sociaux qui sont en lien avec les assistantes sociales de secteur et autres partenaires et au bailleur avec ses équipes de proximité (gardiens, conseillère sociale).

Ce premier diagnostic facilitera l'entrée en contact avec la personne, impliquera les acteurs en amont, confirmera la pertinence d'un suivi plus approfondi par l'équipe et permettra d'envisager les premières démarches d'accompagnement à entreprendre.

- Aller vers la personne

La troisième est d'entrer en contact avec le ménage locataire ou futur locataire, « aller vers la personne » suite au repérage par les partenaires d'une situation complexe dans un logement. Il s'agit bien de renforcer les logiques « d'aller vers ».

- Favoriser l'adhésion de la personne

L'approche psychologique et sociale de l'équipe est primordiale pour accéder à la personne, mieux comprendre la situation en vue du démarrage d'une prise en charge, qui sera poursuivie sur le long terme par les dispositifs, de droit commun ou spécialisés, sur le territoire.

L'équipe différenciera son positionnement par rapport à l'existant, avec un rôle davantage de médiation, de maillage et passerelle.

Elle aura aussi une prédisposition à l'écoute, la bienveillance, le dialogue, amenant une relation de confiance avec la personne. Il importera que la personne accepte de parler, d'avoir un contact, même si ce n'est pas dans son logement dans un premier temps. Dans certaines situations, les équipes de proximité du bailleur n'ont jamais réussi à entrer en contact avec la personne, l'équipe

mobile mettra alors en œuvre tout son savoir-faire et sa connaissance des souffrances psychiques pour créer un lien et amener l'adhésion de la personne à un dialogue et la rencontre des acteurs locaux.

L'équipe sera confrontée à des situations de déni de personnes par rapport à leur maladie ou à leurs difficultés. Le travail de l'adhésion de la personne à l'environnement et à l'accompagnement qui lui est proposé se fera sur un temps plus ou moins long.

Le travail délicat d'amener la personne à une démarche de soin, de désencombrement de son logement, par exemple, ne peut se faire dans la contrainte, mais bien avec/par le ménage et son adhésion.

- L'accompagnement des personnes

L'accompagnement débute par la création d'un lien avec la personne afin qu'elle ouvre la porte et accepte de parler de sa problématique. L'équipe aidera la personne à formuler sa demande si ce n'est pas déjà fait.

Cette relation permettra à la personne de se livrer en confiance et de comprendre où se situent les points de rupture et les problèmes de la famille ou de la personne seule.

Sera alors établi ensemble un état des lieux clair de la situation, une mise à plat des différents éléments, pour que l'équipe et la personne elle-même se rendent compte de la réalité de la situation. Parfois dédramatiser, parfois prendre conscience de la gravité ou urgence de la situation ; l'accompagnement partira des besoins de la personne et du travail avec son environnement.

Ce temps de mise en place d'une relation et d'affinement du diagnostic peut être long, ce qu'il faut pouvoir intégrer. Cette notion de temps et d'étapes à ne pas sauter, d'avancer progressivement fonde l'une des particularités de ce travail.

L'accompagnement personnalisé sera réfléchi en équipe et avec la personne, recueillant son adhésion. L'accompagnement, bien que temporaire et une passerelle, sera abordé de façon globale. Le soin, le logement, l'emploi, la santé, la famille...etc., seront évoqués avec la personne.

Les visites à domicile sont une composante essentielle de l'accompagnement des personnes. Elles sont réalisées en binôme, le plus souvent possible avec la personne qui a produit le signalement.

L'accompagnement s'articulera avec des professionnels du droit commun ou spécialisé, à travers des rencontres. L'équipe pourra accompagner le locataire lors de ces rencontres.

L'objectif sera le maintien à domicile, mais l'orientation vers des structures d'hébergement/logement spécialisé, sera également envisagée. La connaissance de l'œuvre FALRET, gérant des structures sociales et médico-sociales pour personnes en souffrance psychique et psycho-sociale, facilitera cette mise en lien avec les structures adaptées du territoire et les procédures pour y accéder.

- L'approche pluridisciplinaire

Des réunions de synthèse avec les partenaires locaux seront mises en place, développant une approche pluridisciplinaire et complémentaire. L'évaluation d'un point de vue santé, psychiatrique, autonomie dans le logement, de la vie sociale, de la gestion financière... se retrouve au moment du diagnostic de la demande/alerte mais également, tout au long du suivi de l'accompagnement de la personne et les évolutions de sa situation.

Des réunions avec les partenaires seront organisées régulièrement.

Le croisement des regards alimente la réflexion pour ne pas rester bloqué sur une situation et ainsi l'appréhender autrement.

Le coordinateur veillera également au risque d'épuisement de l'équipe qui peut être provoqué par le travail de mise en lien avec la personne s'avérant parfois très long et nécessitant de nombreux aller-retour, beaucoup d'investissement pour finalement un possible volte face de la personne.

Les personnels de proximité du bailleur seront pleinement intégrés à la démarche notamment dans un esprit de pérennisation des bonnes pratiques dans le parc social, d'information et de destigmatisation.

- Faire tiers

L'équipe mobile ne sera pas apparentée au bailleur, ni au soin, ni à l'éducatif permettant de faire tiers entre le ménage et les professionnels de la prise en charge de la personne. Le voisinage peut ou fait également déjà tiers et sera pris en compte dans le travail de l'équipe.

- Le soin indispensable

Le travail avec les CMP, en fonction des lieux d'habitation des personnes, sera primordial à la fois pour l'accès et le maintien du soin. La composition de l'équipe a été pensée pour faciliter cette articulation grâce au RPSM78 qui met à disposition un professionnel au sein même de l'équipe.

- L'activation du réseau

On remarque que les prises en charge sociales préexistent parfois pour les personnes. Il s'agit donc de les retrouver, les réactiver et de mettre en place des compléments d'action possible adaptés au besoin de la personne. L'équipe mobile ne s'attachera pas uniquement aux difficultés psychiques des ménages mais également aux besoins de soins somatiques, de santé générale, élargissant ainsi les contacts de réseaux aux médecins généralistes, aux CLIC pour les personnes âgées, aux services d'addictologie etc.

Elle interagira avec les conseils locaux santé mentale lorsqu'ils existent et à défaut, en constituera un, en quelques sortes, autour des situations des personnes.

L'accompagnement proposé concernera les locataires ayant contracté un bail directement avec l'Opievoy. Les réunions partenariales pourront également s'ouvrir aux associations de gestion locative adaptée au sein du parc de logements sociaux de l'Opievoy.

- Le travail avec le voisinage et la famille

A travers les situations suivies, l'équipe fera un travail auprès du voisinage et la famille de la personne en souffrance. La bienveillance et le changement de regard de l'environnement est un élément important dans l'accompagnement des personnes et leur confiance dans la poursuite du travail. Les voisins et les proches peuvent devenir un relais, une vigilance, un référent, une alerte et l'entraide peut même être envisagée. L'équipe sera à l'écoute des idées qu'ils pourraient avoir, pour une meilleure approche de la personne. Ce travail aura des répercussions pérennes sur la situation ou d'autres à venir.

Les acteurs de l'accompagnement :

Le RPSM Sud Yvelines : Réseau de Promotion pour la Santé Mentale en Sud Yvelines

Créé en 1999, le RPSM a pour objectif d'organiser, d'animer et de coordonner les moyens mis en commun en vue d'améliorer la prévention, le soin et l'insertion des personnes relevant du champ de la santé mentale.

Il porte des dispositifs d'interface entre les acteurs du soin psychiatrique sur le territoire et les intervenants du champ social et médico-social: équipe de liaison, dispositif MDPH, groupe Hébergement/Insertion ; Maison des Adolescents, Equipe Mobile Psychiatrie Sujet Agé.

Organisé en Groupement de Coopération Sanitaire, il compte parmi ses membres, 6 établissements de santé :

- Le centre hospitalier André Mignot de Versailles (public)
- Le centre hospitalier Jean-Martin Charcot, de Plaisir (public spécialisé)
- L'institut Marcel Rivière de la Verrière (ESPIC spécialisé mutualiste)
- La clinique d'Yvelines (privé spécialisé à but lucratif)
- L'hôpital gériatrique et Médico-social de Plaisir Grignon (HGMS public)
- Le Centre hospitalier de Rambouillet (public)

Des professionnels libéraux : médecins généralistes, Psychiatres libéraux, Psychologues libéraux.

ŒUVRE FALRET

L'association ŒUVRE FALRET, reconnue d'utilité publique par décret du 16 mars 1849 est spécialisée dans l'accompagnement social et médico-social des personnes souffrant de troubles psychiques. Elle gère actuellement 30 structures en Ile-de-France dont 11 structures dans le Sud des Yvelines :

- L'Établissement et Service d'aide par le travail - ESAT COTRA
- Le Service d'accompagnement à la vie sociale et professionnelle - SAVSP Montaigne
- La Section d'adaptation spécialisée - SAS
- Le Pôle d'Évaluation
- 3 Groupes d'entraide mutuelle - GEM
- Le Centre d'hébergement et de Réinsertion sociale - CHRS La Marcotte
- La Résidence Les Sources, composée de 2 établissements : un Foyer de Vie Occupationnel et un Foyer d'accueil médicalisé – FAM
- Le Foyer d'hébergement La Colline

Chaque établissement de l'ŒUVRE FALRET dans les Yvelines développe son engagement partenarial au niveau local avec des institutions et au niveau sanitaire et social, comme avec le RPSM 78, avec le SIAO, les mairies, les centres d'action sociale, les CLSM, le GAP78...

Le GAP 78 est un GCSMS installé sur le territoire des Yvelines regroupant des associations locales afin de répondre aux besoins de mutualisation et de développement des acteurs en matière d'accueil, d'insertion, d'hébergement et de logement. L'ŒUVRE FALRET y adhère, par le CHRS La Marcotte qui s'est associé au GAP 78 pour répondre à l'appel à projet sur la mise en place d'un dispositif AVDL fonctionnant depuis 2012 sur les Yvelines.

IV. Budget et Financement du projet :

Concernant les outils mis en place en 2015 :

- le guide/annuaire des professionnels du 78 « Santé mentale et logement social »
- le colloque du 5 février
- la formation des gardiens

Ils sont réfléchis, créés et mis en œuvre par les ressources propres de chacun des acteurs du Collectif. Une aide financière sera recherchée pour l'impression du Guide par exemple et l'augmentation du nombre de formations des personnels de proximité des bailleurs.

Il est également à souligner l'investissement en temps et en logements de l'OPIEVOY concernant le projet plus spécifique d'équipe mobile Passerelle.

Ci-après le budget annuel du projet d'équipe passerelle :

| Charges annuelles | Brut chargé en euros par an | Produits annuels | |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Masse salariale (1ETP travailleur social, 0,4 ETP psychologue, 0,5 ETP Coordinateur) | 87 360 | Appel à projet 10 000 logements | 80 000 |
| Fournitures, documentation | 1 500 | OPIEVOY | 10 000 |
| loyer | 13 000 | Recherches de subventions auprès de : | 31 128 |
| Informatique, téléphonie | 1 500 | Conseil Général des Yvelines | |
| Frais postaux | 1 000 | DDCS | |
| Entretien réparation | 1500 | | |
| Amortissements mobilier | 1000 | | |
| déplacements | 8 000 | | |
| Autres charges de gestion courante | 5768 | | |
| Assurance | 500 | | |
| Total | 121 128 | Total | 121 128 |

Des mutualisations possibles seront recherchées, comme le partage de locaux avec des structures existantes. Au moment de cette réponse à appel à projet, il est trop tôt pour l'indiquer dans le budget tout comme le potentiel co-financement du Conseil Général des Yvelines ou la DDCS à qui les demandes de soutien du projet ont été envoyées.

Les frais de déplacements comprennent les nombreuses visites à domicile nécessaires pour l'équipe dite mobile. Pour cette expérimentation, des véhicules de fonction ne sont pas prévus mais devront certainement être envisagés à terme.